

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 14 OCTOBRE 2009  
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille neuf, le 14 Octobre à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Etaient présents :**

***La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :***

Messieurs DEZELU, BERRUE, CHARPENTIER, CHESNEAU, HENAULT, MICHOUX, PITAULT, DELANOUE, CHOPINEAU

***La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :***

Messieurs COUTAN, DELAITRE, LEHOUX, LOMBARDI

***La Communauté de Communes Cœur de Sologne :***

Mesdames BOUCHENY et PRIOL, Messieurs DERBOIS et DOUCET

***La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :***

Messieurs DAVID, HENRY, NIEUVIARTS et OUVRY

**Etaient excusés :** Madame MORIN (C.C.C.S) et Monsieur COLAS DES FRANCS (C.C.S.E.)

**Etait absent :** Monsieur AGUETTAZ (C.C.C.S)

Pouvoir de Monsieur COLAS DES FRANCS à Monsieur LOMBARDI

**Assistaient à la réunion :** M.. CHAUVET, receveur syndical  
M<sup>me</sup> PITAULT, directrice du syndicat,  
M. AFFOUARD, responsable technique  
M<sup>elle</sup> MOROT, chargé de mission communication

Monsieur LEHOUX assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté des services administratifs.

**I. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 juillet 2009**

Une erreur s'est glissée dans la liste des délégués présents. En effet, **Monsieur DAVID** assistait à la réunion. Une rectification sera donc apportée au compte-rendu.

**Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## **II. Passage en C 0,5 pour les emballages ménagers**

**Monsieur DEZELU** donne les résultats du sondage adressé aux maires des 24 communes pour le passage en C 0,5 pour les emballages ménagers.

A l'exception de trois communes, cette piste d'optimisation requiert un avis favorable.

Aussi, les membres du Bureau proposent de réorganiser le service en conséquence à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Concernant la commune de La Ferté-Saint-Aubin, un accord de principe est donné pour une mise en place qui coïnciderait avec celle de la conteneurisation.

A ce titre, une réflexion devra être menée sur une conteneurisation partielle (Ordures Ménagères) ou totale (Ordures Ménagères + Emballages Ménagers).

**Monsieur OUVRY** complète la position de la commune de La Ferté-Saint-Aubin et demande que le délai soit étudié.

**Monsieur MICHOUX** rappelle que les taux de présentation, constatés par le service, de 30% en moyenne, montrent une réelle nécessité de modifier la fréquence de collecte des emballages.

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

<b>Nombre de votants :</b>	21 (dont un pouvoir)
<b>Nombre de voix pour :</b>	19
<b>Nombre de voix contre :</b>	0
<b>Nombre d'abstention :</b>	2 ( <i>Monsieur HENRY et Monsieur CHARPENTIER</i> )

**Les membres du Comité Syndical acceptent à la majorité des membres présents la modification de fréquence de collecte telle que proposée et de maintenir la fréquence hebdomadaire sur la commune de La Ferté-Saint-Aubin jusqu'à la mise en place de la conteneurisation.**

**Monsieur NIEUVIARTS** préconise une intense communication basée sur des réunions dans chaque commune.

## **III. Collecte des encombrants sur appels téléphoniques pour les communes pourvues d'une déchèterie**

Suite aux résultats concernant l'optimisation de la collecte des encombrants en porte à porte sur l'ensemble des 24 communes, il est proposé d'organiser cette collecte sur appels téléphoniques auprès des services du S.M.I.C.T.O.M. à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

**Monsieur DEZELU** rappelle que la fréquence de passage des encombrants restera identique et que cette nouvelle organisation n'aura aucune conséquence pour les habitants des communes non pourvues de déchèterie.

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

<b>Nombre de votants :</b>	21 (dont un pouvoir)
<b>Nombre de voix pour :</b>	20
<b>Nombre de voix contre :</b>	0
<b>Nombre d'abstention :</b>	1 ( <i>Monsieur CHARPENTIER</i> )

**Les membres du Comité Syndical acceptent à la majorité cette proposition qui fera l'objet d'une communication conjointe avec celle du passage en C 0,5 pour les emballages ménagers.**

## **IV. Modification de fréquence des encombrants sur la commune de Salbris**

Arrivée de Madame PRIOL.

A l'issue du sondage relatif à l'optimisation du service, il est proposé de ramener à 4 passages par an la collecte des encombrants en porte à porte.

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

**Nombre de votants :** 22 (dont un pouvoir)  
**Nombre de voix pour :** 22  
**Nombre de voix contre :** 0  
**Nombre d'abstention :** 0

**Les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.**

#### **V. Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe**

Suite à la possibilité offerte aux agents techniques de l'échelle 3 de bénéficier d'un reclassement vers l'échelle 4, en trois tranches annuelles, deux agents ont pu bénéficier de ce dispositif pour l'un en 2007 et pour l'autre en 2008.

Il est donc proposé de modifier un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour 2009 au titre de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de ce reclassement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

**Les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.**

#### **VI. Election d'un membre du Bureau**

Suite à la démission de Monsieur VOVELLE, délégué de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin, Monsieur NIEUVIARTS a été élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président lors de la réunion du Comité Syndical du 15 juillet 2009.

En application des statuts du S.M.I.C.T.O.M., l'élection d'un membre du Bureau est donc nécessaire.

Messieurs **Jean-Frédéric OUVRY** et **Olivier DAVID**, tous deux représentants de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin se portent candidats.

A l'issue du vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

**Nombre de votants :** 22 (dont un pouvoir)  
**Nombre de suffrages exprimés :** 22  
**Bulletin blanc :** 1  
**Nombre de voix pour:**  
Monsieur J.F. OUVRY 9  
Monsieur O. DAVID 12

**Monsieur Olivier DAVID est élu membre du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris.**

#### **VII. Décisions modificatives**

Les crédits inscrits de certains comptes sont insuffisants.

Pour faire face aux dépenses, Monsieur le Président propose de modifier les comptes suivants :

<b>N° compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Besoins</b>
61521	Terrains	+ 1 000,00
61558	Autres biens immobiliers	+ 5 000,00
6156	Maintenance	+ 5 000,00
6474	Versements aux œuvres sociales	+ 550,00
668	Autres charges (frais emprunt)	+ 215,00
022	Dépenses imprévues	- 11 765,00

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité les propositions telles que définies ci-dessus.**

## **VIII. Augmentation de la participation des administrés pour l'acquisition des bio-composteurs**

En 2006, le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris avait mis en place un dispositif de compostage individuel auprès des foyers volontaires du syndicat.

Une participation financière était demandée aux administrés sur la base de 15 € pour le composteur de 325 litres et de 22 € pour le composteur de 675 litres.

Afin de favoriser le développement du compostage individuel, les dépenses étaient également couvertes par une aide de 20 % de l'ADEME sur les achats hors taxes et par une participation du S.M.I.C.T.O.M.

Depuis mars 2009, l'aide est arrivée à son terme.

Il est donc proposé d'augmenter la participation des habitants.

Les membres du Bureau préconisent un financement comme suit :

	<b>PETIT MODELE 400 L</b>	<b>GRAND MODELE 600 L</b>
<b>Prix d'achat TTC</b>	42,00 €	64,46 €
<b>Participation des habitants</b>	20,00 €	30,00 €
<b>Participation du S.M.I.C.T.O.M.</b>	22,00 €	34,46 €

La participation du S.M.I.C.T.O.M. est donnée sur la base des coûts actuellement appliqués par les fournisseurs.

**Monsieur CHOPINEAU** souhaite connaître le nombre de bio-composteurs vendus par le S.M.I.C.T.O.M.

Depuis 2006, 1064 bio-composteurs ont été distribués aux habitants. A titre indicatif, la moitié des ventes a été enregistrée sur 2007.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité cette proposition qui prendra effet à compter du 2 novembre 2009.**

## **IX. Exonération de la Taxe d'Exonération d'Ordures Ménagères : avis de la commission des finances**

La commission des finances réunie en préambule à la réunion du Comité Syndical propose les exonérations suivantes :

	<b>PROPRIETAIRES</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>LOCAUX A EXONERER</b>
1.	<b>Super U</b>	Avenue de la Résistance 41300 SALBRIS	Supermarché
2.	<b>TDA Armements</b>	45240 LA FERTE SAINT AUBIN	Etablissement militaire
3.	<b>SAS ATAC Services Taxes</b>	94 rue Albert Calmette 78350 JOUY EN JOSAS	<b>Supermarché SYMPLY</b> 45240 LA FERTE ST AUBIN
4.	<b>Les Apiculteurs associés</b>	45240 LA FERTE SAINT AUBIN	- <b>Les apiculteurs associés</b> - <b>SCI l'abeille</b> - <b>Biscuiterie de Sologne</b> 3 allée Joseph CUGNOT - <b>GAEC de Mérignan</b> 1 allée Joseph CUGNOT 45240 LA FERTE ST AUBIN
5.	<b>Mairie de Salbris</b>	50 bd de la République 41300 SALBRIS	Technoparc 41300 SALBRIS Bâtiments n° 1 – 2 – 8 – 9 – 12 – 15 - 32
6.	<b>SAS STANDIS</b>	Technoparc 41300 SALBRIS	Bâtiment n° 31

	PROPRIETAIRES	ADRESSES	LOCAUX A EXONERER
7.	CM 3 D	Technoparc 41300 SALBRIS	Bâtiments n° 21 et 45
8.	SCI INNOVER	Technoparc 41300 SALBRIS	<b>MSB Industries</b> Technoparc 41300 SALBRIS Bâtiments n° 20 – 34 - 42
9.	PLV	Technoparc 41300 SALBRIS	Bâtiments n° 33 et 41
10.	SCI JR SYSTEM	112 rue de La Rochelle 41250 MONT PRES CHAMBORD	<b>MANSYSTEM</b> Technoparc 41300 SALBRIS Bâtiment n°16

**Monsieur DEZELU** évoque l'ambiguïté de la situation de **Monsieur Jean VINCENT**.

Selon **Monsieur CHAUVET**, le centre des impôts statuera.

**Monsieur NIEUVIARTS** rappelle que les règles fixées par délibération doivent être appliquées.

Concernant le site industriel du Technoparc de Salbris, certains bâtiments sont propriétés de la ville, d'autres ont été vendus aux entreprises préalablement locataires.

De ce fait, la commission des finances a examiné les demandes transmises par la ville de Salbris qui a fait le relais avec le S.M.I.C.T.O.M. et les entreprises du Technoparc identifiées par bâtiment.

Ces données sont précieuses pour le service des impôts pour codification informatique des locaux.

Le code civil prévoyant que la taxe puisse être répercutée sur le locataire, il appartient à chaque propriétaire d'effectuer les démarches nécessaires.

**Monsieur DELAITRE** s'interroge sur le fait que la taxe soit appliquée directement sur le locataire dans d'autres syndicats.

**Monsieur CHAUVET** réfute cette possibilité.

**Monsieur DEZELU** évoque la demande de **JR System** pour un remboursement de l'imposition de la taxe 2009.

Dans la mesure où les entités délibèrent sur l'année n+1, il est impossible de revenir sur les années précédentes.

Il est à noter que deux entreprises du Technoparc n'ont pas fait leur demande.

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

<b>Nombre de votants :</b>	22 (dont un pouvoir)
<b>Nombre de voix pour la proposition de la commission des finances :</b>	22
<b>Nombre de voix contre :</b>	0
<b>Nombre d'abstention :</b>	0

**Monsieur MICHOUX** s'abstient pour la demande formulée par Emmaüs.

## **X. Questions diverses**

- **Monsieur DEZELU** informe que le plancher du bâtiment s'effondre.

Dans la perspective d'une construction sur 2010, il est proposé d'ajouter une décision modificative visant à inscrire des crédits au compte 203 afin de consulter un cabinet d'études.

Cette décision modificative est définie comme suit :

N° compte	Intitulé	Montant
2031	Frais d'études	+ 12 000,00
2182	Matériel de transport	- 12 000,00

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

- Dans le cadre des mesures sociales, il est proposé de participer à la Mutuelle Nationale Territoriale pour aider au financement du contrat d'assurance maintien de salaire du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette participation s'élèverait à 25 % des cotisations versées par les membres du personnel.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

- Monsieur COUTAN demande si la collecte des cartons est effectuée à la Ferté-Beauharnais. Dans cette hypothèse, il souhaite pouvoir en bénéficier au titre de son activité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**